



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 avril 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 avril 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2570 (2021) du Conseil de sécurité, adoptée le 16 avril 2021 au titre de la question « La situation en Libye ». La résolution 2570 (2021) a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

Ma lettre datée du 15 avril 2021, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité (annexe I), dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2021/367 (pièce jointe à l'annexe I) ;

Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (annexes II à XVI) ;

Le texte d'une déclaration envoyée ultérieurement par un membre du Conseil de sécurité, dans laquelle il explique son vote (annexe XVII).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Dang Dinh Quy**



Annexe I

Lettre datée du 15 avril 2021, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « La situation en Libye ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2021/367) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 12 h 30 le jeudi 15 avril 2021 et expirera à 12 h 30 le vendredi 16 avril 2021.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote, en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du vendredi 16 avril 2021.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) **Dang Dinh Quy**



Conseil de sécurité

Provisoire
15 avril 2021
Français
Original : anglais

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 1970 (2011) et toutes ses résolutions ultérieures sur la Libye, notamment les résolutions 2259 (2015), 2510 (2020) et 2542 (2020), et les déclarations de sa présidence,

Réaffirmant son attachement au processus politique dirigé et contrôlé par la Libye et facilité par les Nations Unies ainsi qu'à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de la Libye,

Accueillant avec satisfaction l'accord conclu en vue de l'organisation d'élections présidentielle et parlementaires nationales le 24 décembre 2021, conformément à la feuille de route établie dans le cadre du Forum de dialogue politique interlibyen tenu à Tunis en novembre 2020, et *notant* que les bases constitutionnelles des élections et la loi électorale pertinente devraient être en place d'ici au 1^{er} juillet 2021 afin que la Haute Commission électorale nationale dispose de suffisamment de temps pour préparer les élections selon le calendrier prescrit,

Se félicitant de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 (S/2020/1043),

Rappelant que les participants à la Conférence de Berlin se sont engagés à s'abstenir de toute ingérence dans le conflit armé ou dans les affaires intérieures de la Libye et ont demandé instamment à tous les acteurs internationaux d'en faire autant,

Conscient du rôle important que jouent les pays voisins et les organisations régionales à l'appui de l'action des Nations Unies, et *constatant avec préoccupation* l'incidence qu'a le conflit sur les pays voisins, notamment le danger que représentent le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes, et la circulation de groupes armés et de mercenaires,

Constatant avec une vive préoccupation que les groupes terroristes et violents exploitent la situation en Libye, et *réaffirmant* la nécessité de lutter, dans le respect du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, contre les menaces que font peser les actes de terrorisme sur la paix et la sécurité,

Rappelant ses résolutions 2532 (2020) et 2565 (2021), et *constatant avec une vive inquiétude* la dégradation de la situation humanitaire et les ravages que cause la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Libye,

Se déclarant à nouveau gravement préoccupé par le trafic de migrants et de réfugiés et par la traite d'êtres humains qui sévissent sur le territoire libyen, et *se félicite* du travail mené par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour coordonner et appuyer la fourniture de l'aide humanitaire aux réfugiés et aux migrants,

Constatant qu'il est nécessaire de protéger les femmes contre les menaces et les représailles qu'elles sont amenées à subir, notamment dans les rôles qu'elles peuvent assumer dans l'espace public, *soulignant* la nécessité d'un déploiement effectif de conseillères ou conseillers pour la protection des femmes et des enfants dans le cadre de la MANUL, comme il l'a demandé dans la résolution 2542 (2020), et *rappelant* qu'il a prié cette dernière de tenir systématiquement compte des questions de genre dans l'exécution de son mandat,

Rappelant qu'il a constaté, dans sa résolution 2213 (2015), que la situation en Libye continuait de menacer la paix et la sécurité internationales,

1. *Accueille favorablement* le Conseil présidentiel et le Gouvernement d'unité nationale de transition chargés de gouverner la Libye pendant la transition et jusqu'aux élections nationales du 24 décembre 2021, comme le prévoit la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen ;

2. *Demande* au Gouvernement d'unité nationale chargé d'assurer la transition de procéder aux préparatifs nécessaires afin de tenir des élections présidentielle et législatives nationales libres, régulières et inclusives le 24 décembre 2021, comme le prévoit la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen, y compris les dispositions visant à assurer une participation effective des femmes à part entière et sur un pied d'égalité et l'inclusion des jeunes, et à permettre un financement rapide de la Haute Commission électorale nationale ;

3. *Rappelle* que des élections libres, régulières et crédibles permettront au peuple libyen de se doter d'un gouvernement représentatif et unifié et de renforcer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye ;

4. *Demande* aux autorités et institutions compétentes, notamment la Chambre des députés, de prendre les mesures énoncées dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen pour faciliter les élections présidentielle et parlementaires du 24 décembre 2021, et notamment préciser les bases constitutionnelles des élections et promulguer, le cas échéant, les lois nécessaires d'ici au 1^{er} juillet 2021, afin de laisser à la Haute Commission électorale nationale suffisamment de temps pour préparer les élections selon le calendrier prescrit, et *demande en outre* au Forum de dialogue politique interlibyen de prendre des mesures afin de faciliter les élections si nécessaire ;

5. *Souligne* l'importance d'un processus de réconciliation nationale global et inclusif, *se félicite* du concours qu'apportent les organisations régionales à cet égard et *souligne* l'importance de la mise en œuvre de mesures de confiance en vue de l'instauration des conditions propices au bon déroulement des élections nationales ;

6. *Rappelle* la résolution 2542 (2020) et le rôle dévolu à la MANUL à l'appui du processus de transition libyen, y compris l'organisation d'élections, et *souligne* le concours que la Mission est chargée d'apporter aux prochaines élections du 24 décembre 2021 ;

7. *Demande* au Gouvernement d'unité nationale chargé d'assurer la transition d'améliorer la prestation des services de base au peuple libyen, de combattre la corruption, de protéger les droits humains et d'assurer une gestion transparente et équitable des ressources, comme il est prévu dans la feuille de route du Forum de dialogue politique interlibyen ;

8. *Insiste sur* l'importance que revêtent l'unification des institutions libyennes, une bonne gouvernance et l'amélioration des résultats économiques, notamment au moyen d'un accord sur un budget unifié ainsi que sur la question des postes souverains, laquelle doit être rapidement réglée conformément à la feuille de route ;

9. *Réaffirme* qu'il entend veiller à ce que les avoirs gelés en application du paragraphe 17 de la résolution 1970 (2011) soient, à une étape ultérieure, mis à la disposition du peuple libyen et utilisés à son profit ;

10. *Souligne* qu'il est nécessaire de planifier le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés et de tous les acteurs non étatiques armés concernés ainsi que la réforme du secteur de la sécurité et d'édifier une architecture de sécurité inclusive, comptable de son action, et placée sous le contrôle des autorités civiles pour toute la Libye ;

11. *Tient à préciser* que quiconque est responsable de violations du droit international humanitaire, de violations des droits humains et d'atteintes au droit international des droits de l'homme devra être amené à répondre de ses actes ;

12. *Demande* à toutes les parties de veiller à l'application intégrale de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 et *engage vivement* tous les États Membres à respecter et à appuyer ce processus, notamment en retirant sans tarder l'ensemble des forces étrangères et des mercenaires du territoire libyen ;

13. *Rappelle* sa décision, dans laquelle il a exigé de tous les États Membres notamment qu'ils se conforment pleinement à l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1970 (2011), telle que modifiée par les résolutions ultérieures et, en particulier, qu'ils cessent d'apporter toute forme d'appui aux mercenaires armés et en opèrent le retrait total, et *exige* également de tous les États Membres qu'ils s'abstiennent d'intervenir dans le conflit ou de prendre des mesures de nature à l'exacerber ;

14. *Rappelle* sa décision selon laquelle les personnes ou entités qui se livrent ou apportent leur appui à des actes qui menacent la paix, la stabilité ou la sécurité de la Libye ou qui font obstruction ou nuisent au bon déroulement de sa transition politique peuvent être désignées par le Comité du Conseil de sécurité créé en application du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011) aux fins des mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs précisées dans ladite résolution, telle que modifiée par les résolutions ultérieures, et *souligne* que le Comité envisagera de désigner à cet égard les personnes ou entités qui contournent l'embargo sur les armes, violent le cessez-le-feu ou font obstruction au bon déroulement de la transition politique ;

15. *Rappelle* que, dans sa résolution 2542 (2020), il a décidé que la MANUL devait appuyer l'instauration d'un cessez-le-feu et fournir le soutien approprié à son observation ;

16. *Prend note* du rapport d'étape du Secrétaire général dans lequel sont exposées les propositions relatives aux arrangements de surveillance du cessez-le-feu en Libye (S/2021/281), approuve les propositions que fait le Secrétaire général dans sa lettre du 7 avril concernant la composition et les aspects opérationnels de la composante de surveillance du cessez-le-feu et, aux fins de la mise en œuvre de l'intégralité de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020, *demande* que la MANUL apporte son soutien à la Commission militaire conjointe 5+5 et au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment en facilitant les mesures de confiance et en veillant à un déploiement évolutif et progressif de ses observateurs du cessez-le-feu lorsque les conditions le permettront ;

17. *Souligne* qu'il importe que la Commission militaire conjointe 5+5 continue de parfaire ses plans concernant le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens, notamment en ce qui concerne la composition et les responsabilités des sous-comités, y compris la participation effective des femmes, le calendrier, le dimensionnement et le déploiement géographique de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL, la définition de jalons clairs, l'état final attendu et les mesures prises pour assurer la sécurité des observateurs du cessez-le-feu de la MANUL ;

18. *Note* que les États Membres et les organisations régionales sont en mesure d'apporter leur contribution au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, en mettant à disposition des observateurs individuels sous les auspices de la MANUL, ainsi que des contributions en nature ou financières en rapport avec une liste de matériel nécessaire, comme convenu par la Commission militaire conjointe 5+5, et *se réjouit à la perspective* de la contribution que pourront apporter les États Membres et les organisations régionales à cet égard ;

19. *Prie* le Secrétaire général de le tenir informé dans le cadre de ses rapports périodiques et de tout rapport supplémentaire qu'il lui présenterait, le cas échéant, de l'assistance apportée par la MANUL aux autorités et aux institutions libyennes compétentes en vue des prochaines élections ; de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre, des progrès réalisés par le mécanisme de surveillance du cessez-le-feu, du déploiement en renfort des observateurs du cessez-le-feu de la MANUL, et des critères qui décideront, à terme, de leur départ ;

20. *Exprime* son intention d'examiner les progrès accomplis dans le déploiement des observateurs du cessez-le-feu de la MANUL avant le 15 septembre 2021, *demande* que l'examen stratégique indépendant de la Mission tienne compte de sa composante de surveillance du cessez-le-feu et *prie* le Secrétaire général de le consulter, comme il en a indiqué l'intention dans sa lettre du 7 avril, sur toute augmentation du nombre maximum initial d'observateurs du cessez-le-feu ;

21. *Souligne* que les références que comportent ses résolutions précédentes, notamment les résolutions 2509 (2020), 2292 (2016), 2357 (2017), 2420 (2018), 2473 (2019) et 2526 (2020), au Gouvernement d'entente nationale doivent être considérées comme des références au Gouvernement libyen et s'appliquent, par conséquent, au Gouvernement d'unité nationale administrant la Libye à titre provisoire, selon qu'il convient ;

22. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe II**Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, ainsi que votre équipe, du ferme concours que vous continuez d'apporter pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution S/2021/367, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant la mise en place d'un mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang Jun**

Annexe III

Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution publié sous la cote S/2021/367, déposé au titre de la question « La situation en Libye ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

Annexe IV**Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je me réfère à la lettre du 15 avril 2021 appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au titre de la question « La situation en Libye », mis en bleu sous la cote S/2021/367. La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Nicolas de Rivière**

Annexe V

Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 15 avril 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/367 portant sur la question « La situation en Libye ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Inde vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Inde auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(Signé) T. S. Tirumurti

Annexe VI**Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 15 avril 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/367 portant sur la question « La situation en Libye ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que l'Irlande vote pour le projet de résolution S/2021/367.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de l'Irlande auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Geraldine **Byrne Nason**

Annexe VII

Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/367, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « La situation en Libye ».

À cet égard, je vous informe que le Kenya vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Kenya auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Martin **Kimani**

Annexe VIII**Lettre datée du 16 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 15 avril 2021, concernant le projet de résolution, publié sous la cote S/2021/367, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « La situation en Libye ».

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253) pour l'adoption des projets de résolution du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que le Mexique vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Juan **Sandoval Mendiola**

Annexe IX

Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 15 avril 2021 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2021/367, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « La situation en Libye ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour ledit projet de résolution.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Niandou **Aougi**

Annexe X**Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je me réfère à la lettre datée du 15 avril 2021, concernant le projet de résolution portant la cote S/2021/367, déposé au titre de la question « La situation en Libye ».

Conformément à la procédure arrêtée pour l'adoption des projets de résolution étant donné les circonstances actuelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il me plaît de vous informer que la Norvège vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de la Norvège auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mona **Juul**

Annexe XI

Lettre datée du 16 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 15 avril 2021, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2021/367 relatif à la question « La situation en Libye ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution S/2021/367.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XII**Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2021/367, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « La situation en Libye ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XIII

Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 15 avril 2021 du Représentant permanent du Viet Nam, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution publié sous la cote S/2021/367, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « La situation en Libye », je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Tarek **Ladeb**

Annexe XIV**Lettre datée du 15 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 15 avril 2021, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution S/2021/367, déposé au titre de la question « La situation en Libye ».

L'Ambassadrice,
Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Barbara **Woodward**

Annexe XV

**Lettre datée du 16 avril 2021, adressée au Président du Conseil
de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis
d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ce qui concerne le projet de résolution S/2021/367, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au titre de la question « La situation en Libye », je vous informe que les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Linda **Thomas-Greenfield**

Annexe XVI**Lettre datée du 16 avril 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 15 avril 2021 du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2021/367 déposé au titre de la question « La situation en Libye », je vous informe par la présente que le Viet Nam vote pour ledit projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

Annexe XVII**Déclaration de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les États-Unis félicitent tout particulièrement la délégation du Royaume-Uni, rédactrice des deux résolutions adoptées aujourd'hui (résolutions 2570 (2021) et 2571 (2021)), pour l'esprit de coopération avec lequel elle a mené le processus. Nous nous félicitons également de la volonté réelle des membres du Conseil de sécurité d'élaborer une résolution forte à l'appui du processus politique facilité par les Nations Unies en Libye et de la prorogation du mandat du Groupe d'experts des Nations Unies, ainsi que des autorisations et des mesures de sanctions relatives aux exportations illicites de pétrole. Il est important de noter que le Conseil de sécurité a prêté sa voix pour souhaiter la bienvenue au nouveau Gouvernement de transition, en soulignant l'importance de préparer les élections nationales du 24 décembre de cette année et en demandant clairement aux forces étrangères et aux mercenaires de se retirer du pays sans tarder.

Ces six derniers mois, on a pu observer une dynamique positive en Libye, à laquelle nous avons contribué. Le Conseil a soutenu les progrès politiques inclusifs de la Libye par le biais de ses déclarations à la presse et des déclarations de la présidence. Les résolutions adoptées aujourd'hui soulignent et renforcent notre ferme engagement à soutenir la poursuite des progrès et à tenir pour responsables ceux qui tenteraient de faire échouer les efforts que les Libyens déploient courageusement pour préparer les élections, mettre fin au conflit et instaurer la paix et la sécurité dans leur pays.

Nous devons maintenant veiller à ce que les progrès accomplis ne faiblissent pas. Le Gouvernement d'unité nationale de transition doit se concentrer sur l'unification des institutions, la fourniture de services de base, l'adoption d'un budget national et la distribution transparente des ressources et, surtout, sur la préparation et l'organisation d'élections nationales libres et équitables le 24 décembre 2021. Il est absolument capital que les Libyens établissent sans tarder la base constitutionnelle et juridique de ces élections nationales. En adoptant les deux résolutions aujourd'hui, nous avons montré que le Conseil de sécurité appuie ces efforts et attend du Gouvernement d'unité nationale de transition et des autres institutions libyennes qu'ils prennent leurs responsabilités, notamment en respectant le calendrier électoral.

Nous réaffirmons également que tous les acteurs extérieurs impliqués dans ce conflit doivent cesser leurs interventions militaires et se retirer immédiatement de Libye. L'accord de cessez-le-feu ne pourra être appliqué avec succès tant que des forces étrangères et des mercenaires resteront dans le pays. En outre, tout soutien militaire extérieur incompatible avec l'embargo sur les armes imposé par les Nations Unies doit cesser, y compris la formation et le financement de mercenaires et autres supplétifs.

Les États-Unis restent fermement engagés en faveur de l'avenir de la Libye, comme en témoigne le fait que nous avons voté pour les résolutions d'aujourd'hui. Nous pensons qu'avec le soutien continu de la communauté internationale, les Libyens peuvent mettre un terme définitif aux années de conflit et se forger un avenir nouveau. Il nous incombe à tous de soutenir le peuple libyen tandis qu'il poursuit sa route pacifique vers les élections nationales du 24 décembre.